

N° 21/6.17

[PRÉAVIS N° 21/5.17](#)

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 390'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE TRANSPORT D'EAU POTABLE ET LA POSE D'UNE CONDUITE DE GAZ NATUREL DANS LA ROUTE DU VILLAGE À ECHICHENS, SUBSIDE DE L'ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE INCENDIE (ECA) NON DÉDUIT

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'étude de cet objet s'est réunie le 10 mai à l'Hôtel-de-Ville. Elle était composée de MM. Sylvain BOLLIGER et François ENDERLIN et de Mmes Katia CID, Anne-Françoise COSANDEY, Catherine HODEL, Cécile REY et Brigitte COENDOZ, présidente-rapporteur.

La commission remercie vivement M. Jean-Jacques AUBERT, Municipal en charge du Dicastère Infrastructures et gestion urbaine, M. Alain JACCARD, chef de service et M. Jacques BRERA, chef de projet, pour la présentation du préavis et leurs réponses patientes aux nombreuses questions.

2 FAITS

2.1 Eau

La conduite de transport d'eau potable à remplacer est d'importance vitale pour la Ville de Morges, vu qu'il s'agit d'un des deux axes d'alimentation de la Ville depuis le réservoir de Haute-Pierre à Echichens. Il est donc intéressant pour les Services industriels de la Ville de Morges, après étude, de profiter des synergies offertes par les travaux prévus sur ce tronçon sur la Route du Village par la Commune d'Echichens.

Précisions découlant des questions et réponses :

- bien que Echichens soit aussi alimenté par l'eau du Morand, la conduite d'eau à remplacer alimente exclusivement la Commune de Morges;
- les frais de fouilles à la charge de Morges sont uniquement ceux de la largeur nécessaire pour la pose du tuyau de transport d'eau;
- les frais de réalisation, de travaux et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable sont couverts par la vente de l'eau. Il ne doit pas en résulter du bénéfice, mais le fonds de réserve pour l'eau doit être autoportant. Ce système permet de garantir la pérennité du réseau d'eau et des prix.

2.2 Gaz

Une convention, signée en 2016 par les Communes d'Echichens et Morges, prévoit l'alimentation en gaz, par les SI de Morges, du village d'Echichens et du nouveau quartier actuellement en construction *En Grassiaz*.

Les travaux prévus par Echichens sur la route du Village représentent une bonne occasion pour les SI de Morges de poser des tuyaux d'alimentation en gaz en direction du village d'Echichens, même si la mise en service effective ne pourra pas se faire avant 2019. En effet, il est prévu de réaliser en 2019 les tronçons Morgettaz - Valmont - Signal d'Echichens du réseau d'alimentation en gaz, sur l'avenue de Marcelin en amont du giratoire de la Morgettaz, dans le cadre du projet de mobilité douce Morges - Echichens.

Après la réalisation complète de l'alimentation en gaz en direction du village d'Echichens prévue en 2019, environ trente-cinq bâtiments (environ deux cents habitants) auront la possibilité d'opter pour le chauffage au gaz à la place du mazout ou de l'électricité. Signalons ici qu'à l'occasion de chantiers précédents à Morges, les bordiers ont montré passablement d'intérêt pour le gaz naturel. Et de gros clients tels la Cité Radieuse, les Fondations Pestalozzi ou SILO pourraient à l'avenir également être intéressées à s'alimenter au gaz naturel.

Précisions découlant des questions et réponses :

- le chauffage au gaz naturel permet de réduire les émissions de CO₂ d'environ 30 %;
- une faible part du gaz naturel (non renouvelable) fourni est du biogaz (renouvelable). La part future de biogaz renouvelable est appelée à augmenter, mais dépend surtout de la politique fédérale;
- les SI de Morges offrent des tarifs différenciés, permettant d'acheter une part plus ou moins grande de biogaz (système analogue à celui de la Romande Energie pour une part plus ou moins grande de courant vert);
- les SI de Morges favoriseront à l'avenir et dans la mesure de leurs possibilités l'utilisation d'énergies combinées (gaz, solaire, pompe à chaleur, chauffage à distance, etc.);
- la pose de tuyaux en attente sous la route du Village à Echichens pour un éventuel chauffage à distance serait prématurée, par manque de données précises sur la future éventuelle installation.

2.3 Divers

Ce marché public avec plusieurs maîtres d'œuvre sera coordonné entièrement par la Commune d'Echichens.

La circulation automobile sera maintenue sur la route du Village, en alternance, avec des feux.

Nous n'avons pas repris dans le présent rapport l'intégralité des présentations du préavis, auquel nous renvoyons, cas échéant.

3 ASPECTS FINANCIERS

Un montant de CHF 500'000 figure au plan d'investissements 2017, en priorité A, sous la rubrique "Renforcement des infrastructures industrielles". Le crédit de CHF 390'000, subside ECA non déduit, est donc couvert par le plan d'investissement 2017. En ce qui concerne l'eau, une somme de CHF 5'000 par année dès 2018 pourrait être économisée sur des frais pour interventions sur fuites d'eau. Quant au gaz, CHF 5'000 de bénéfice sont prévus en 2020, puis CHF 10'000 par année dès 2021.

4 CONCLUSION

La commission approuve la vision à moyen/long terme des SI de Morges. Néanmoins, la majorité des commissaires souhaite la promotion plus intensive d'énergies renouvelables à la place du gaz naturel.

Le volet financier est présenté de façon réaliste. La vente d'eau continuera d'alimenter le fonds pour futurs entretien et réparations. La vente de gaz assurera une source de revenus à la Commune de Morges.

La pose d'une conduite de gaz naturel en attente en direction du village d'Echichens se justifie par l'opportunité de synergies avec les travaux entrepris par la Commune d'Echichens.

Ainsi, c'est à l'unanimité que la commission recommande d'accepter ce préavis.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 390'000.00 pour le remplacement de la conduite de transport d'eau potable et la pose d'une conduite de gaz naturel dans la route du Village à Echichens, subside de l'Etablissement Cantonal d'Assurance Incendie (ECA) non déduit;
2. de dire que ce montant sera amorti en règle générale en 20 ans à raison de CHF 19'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2018.

au nom de la commission
La présidente-rapporteur

Brigitte Coendoz